

Observatoire de la formation

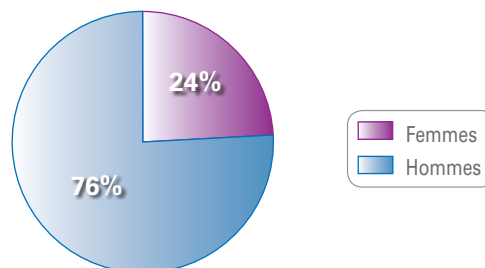
20^{ème} promotion de premiers surveillants pénitentiaires

A retenir :

- La 20^{ème} promotion de premiers surveillants est entrée en formation le 16 avril 2012 pour une durée de 3 mois ;
- elle compte 194 élèves dont 46 femmes (24%) ;
- 91% des élèves ont intégré la formation par concours interne et 9% par la liste d'aptitude ;
- 76% des élèves sont bacheliers et 36% sont titulaires d'un diplôme d'études supérieures ;
- l'ancienneté moyenne dans l'administration pénitentiaire est égale à 11,8 ans ;
- la principale motivation à devenir premier surveillant est la volonté d'accéder à une fonction d'encadrement.

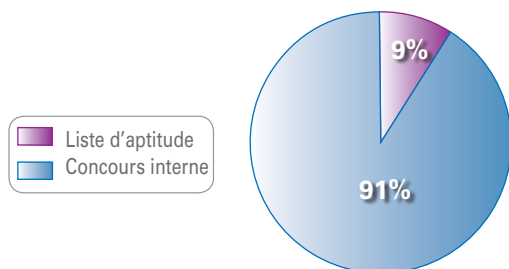
Structure par sexe – Proportions

La proportion de femmes se maintient à un niveau relativement élevé (24%) et confirme la hausse engagée depuis quelques promotions*. Celle-ci peut être vue comme la conséquence de la féminisation des surveillants pénitentiaires qui constituent le vivier de recrutement des premiers surveillants.



* Pour une présentation de l'évolution de la proportion de femmes chez les premiers surveillants depuis 10 promotions, se référer à la plaquette de la 18^{ème} promotion : <http://www.enap.justice.fr/eleves/>

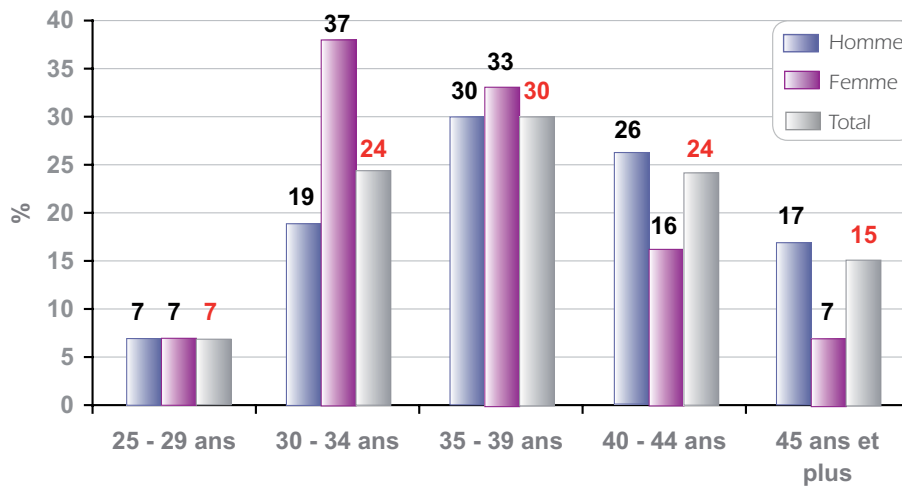
Modalités d'entrée – Proportions



La plupart des stagiaires (91%) a intégré la formation par concours interne. Ce concours est ouvert à tout surveillant ou surveillant brigadier possédant 6 ans de service effectif. Les 9% restants ont été recrutés sur liste d'aptitude. Cette voie d'accès est proposée aux surveillants brigadiers possédant 15 ans de service effectif dans le corps. Selon la règle fixée par décret, la proportion d'individus recrutés par la liste d'aptitude ne peut excéder un neuvième du recrutement annuel de premiers surveillants*. Quasiment tous les individus promus par cette voie sont des hommes.

*Les différentes conditions d'accès au grade de premier surveillant sont fixées par l'article 14 du décret n°2006-441 du 14 avril 2006.

Age des stagiaires selon leur sexe – Proportions*



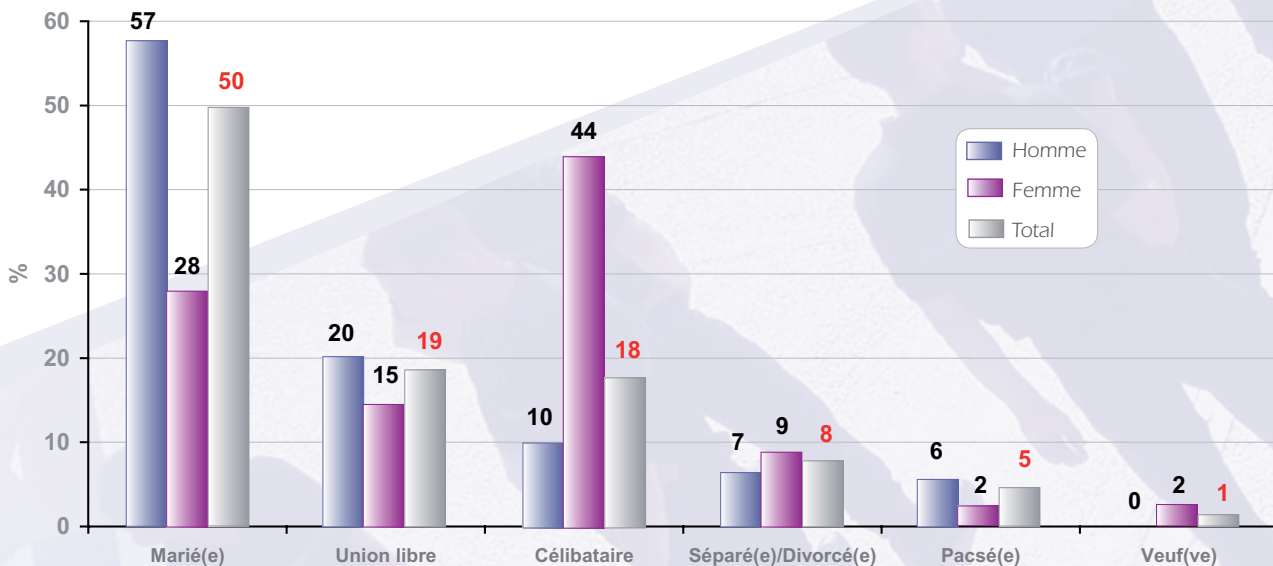
*17 individus n'ont pas souhaité donner leur âge. Ces non-réponses ont été exclues du calcul des pourcentages figurant dans ce graphique.

L'âge moyen de cette promotion (37,8 ans) est légèrement moins élevé que celui de la promotion précédente. Il reste cependant dans une fourchette habituelle.

Les hommes sont plus âgés que les femmes. Ils ont en moyenne 38,5 ans, contre 25,8 ans pour ces dernières. La fourchette des âges est très élevée puisque l'élève le plus jeune a 25 ans contre 53 ans pour le doyen de la promo-

tion. Cette forte amplitude s'explique par l'existence de deux voies d'accès distinctes au métier : le concours interne s'adresse à des personnels potentiellement très jeunes alors que la liste d'aptitude ne concerne que des personnels ayant une grande ancienneté. Par conséquent, les premiers ont en moyenne 36,8 ans, contre 47,5 ans pour les seconds.

Situation matrimoniale par sexe – Proportions



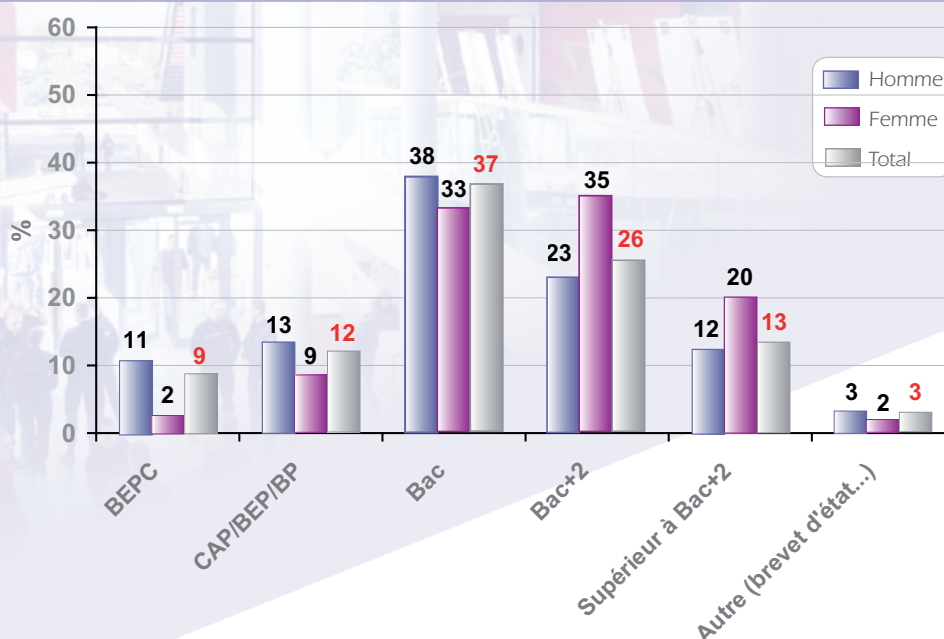
Si la proportion d'élèves mariés (50%) connaît une augmentation, la proportion globale d'élèves vivant en couple (74%) est, à l'inverse, en léger recul. Cette baisse s'explique par la proportion d'élèves pacsés qui chute de 8 points (passant de 13% à 5%) par rapport à la promotion précédente.

La différence entre la situation matrimoniale des hommes et celle des femmes, déjà présente dans la promotion précédente, s'affirme ici un peu plus. 44% d'entre elles sont

célibataires, contre seulement 10% des hommes. Si l'on ajoute à cette proportion les femmes séparées, divorcées ou veuves, on obtient un pourcentage de 55% de personnels féminins qui ne vivent pas en couple, soit plus de la moitié.

Enfin, 78% des élèves sont parents, de 2 enfants en moyenne. 16 élèves (8%), dont 10 femmes, sont en situation de monoparentalité, c'est-à-dire célibataires, séparés ou divorcés et ayant la garde d'au moins un enfant.

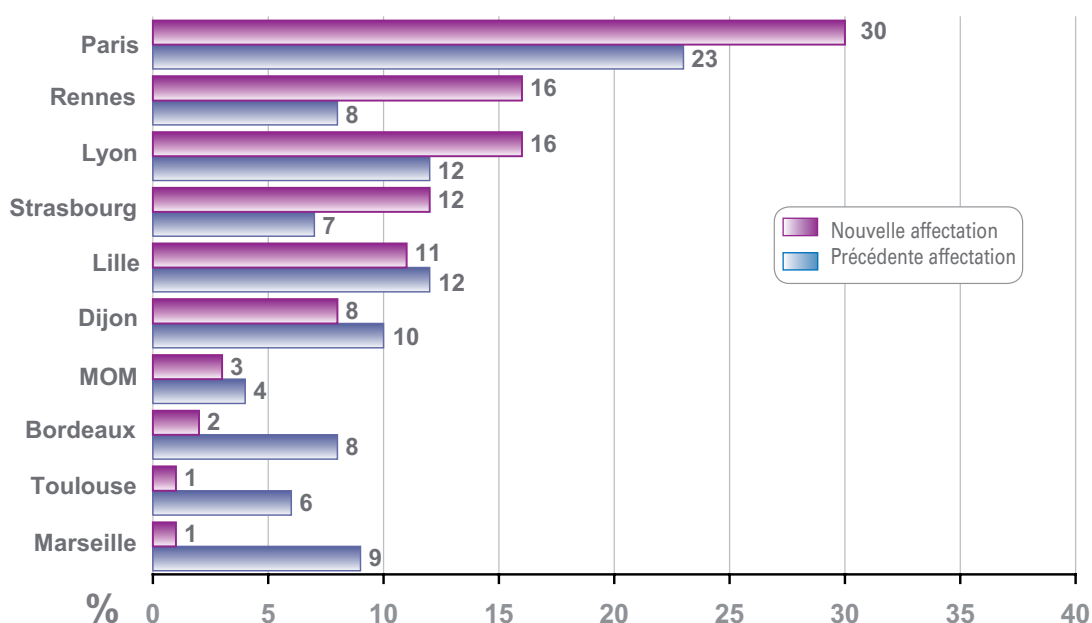
Diplôme le plus élevé obtenu par sexe – Proportions



La précédente promotion avait vu son niveau de diplômes augmenter de manière conséquente. Cette évolution est ici confirmée. La proportion d'élèves diplômés de l'enseignement supérieur est à nouveau en hausse (de 36% à 39%). Le nombre total de bacheliers s'élève, quant à lui, à 76% de la promotion.

Les femmes ont toujours tendance à être plus diplômées que les hommes. 55% d'entre elles, soit plus de la moitié, sont détentrices d'un diplôme d'études supérieures, contre 35% des hommes.

Direction interrégionale de la précédente et de la future affectation – Proportions

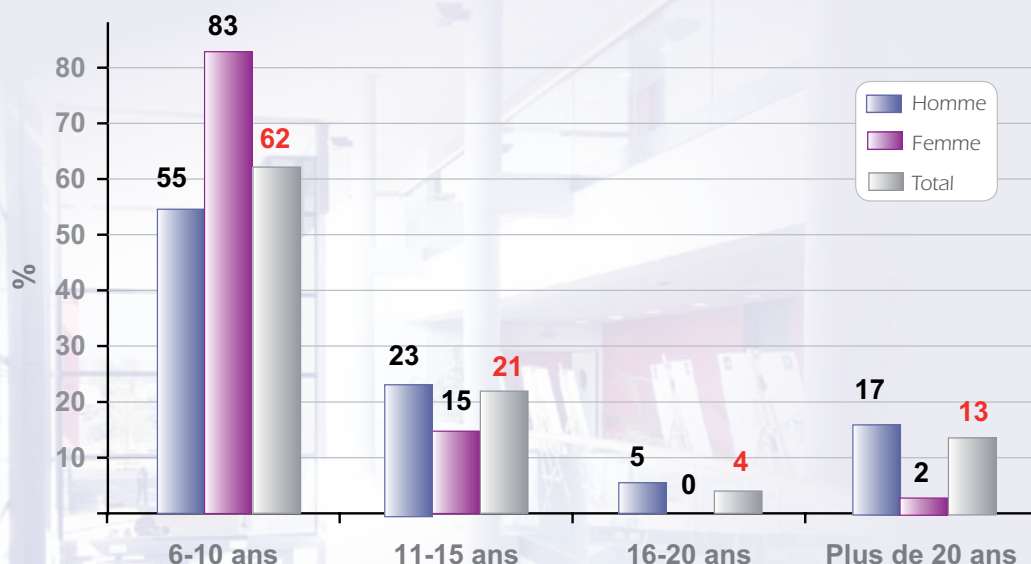


A leur arrivée à l'Énap, les élèves premiers surveillants ont déjà connaissance de leur futur lieu d'affectation. Le graphique ci-dessus présente les directions interrégionales dont ils sont issus (dernière région d'affectation en tant que surveillant) et celles dans lesquelles ils sont nouvellement affectés.

Les origines varient peu par rapport à la dernière promotion. La DISP de Paris est toujours la plus grande pourvoyeuse d'effectifs, avec 23% des élèves qui en sont issus. Les autres régions se situent à un niveau compris entre 8% et 12%, à l'exception de Toulouse et de la MOM dont ne sont originaires que, respectivement, 6% et 4% des élèves. Par ailleurs, il existe toujours un décalage entre les dernières régions d'affectation en tant que surveillant et les

régions des nouvelles affectations, ce qui signifie qu'un grand nombre d'agents sont amenés à déménager à l'occasion de leur montée en grade. C'est notamment le cas des individus issus du sud de la France pour lesquels les affectations dans ces mêmes régions sont rares. 23% des élèves sont originaires des DISP de Bordeaux, Toulouse et Marseille alors que ces régions ne proposent que 4% des nouvelles affectations. Il s'agit d'un facteur important à prendre en compte dans la mesure où l'on sait que les racinevements régionaux et les éloignements familiaux ont un impact sur le bien-être au travail des agents et leur investissement professionnel (risques accrus d'absentéisme, de congés maladie etc).

Ancienneté dans l'administration pénitentiaire - Proportions



Comme l'indique le graphique ci-dessus, la majorité des élèves a une ancienneté dans l'administration pénitentiaire inférieure ou égale à 10 ans (62%). L'ancienneté moyenne est égale à 11,8 ans. Le nombre moyen d'établissements fréquentés au cours de la carrière s'élève, quant à lui, à 2,35.

Sans surprise, l'ancienneté des hommes est supérieure à celle des femmes (12,5 ans en moyenne contre 9,5 ans). En revanche, malgré cette différence, ces dernières n'ont pas travaillé dans beaucoup moins d'établissements que les

hommes. Le nombre d'établissements fréquentés s'élève à 2,1 pour les femmes contre 2,4 pour leurs collègues de sexe masculin.

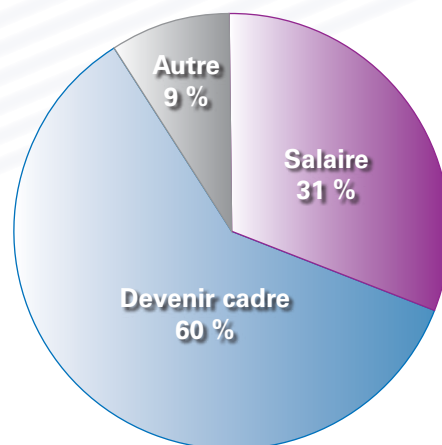
Concernant leur dernier grade, les élèves étaient 85% à être surveillants et 15% à être surveillants brigadiers avant de devenir premiers surveillants. Par ailleurs, 14% d'entre eux exerçaient une activité de monitorat (tir, incendie...) et 15% étaient spécialistes. Ces spécialités sont au nombre de quatre : ERS (6,2% des élèves), moniteur de sport (3,6%), formateur (3,6%) et CAI (1,6%).

Motivation à devenir premier surveillant – Proportions

L'attrait pour la fonction d'encadrement est toujours la principale motivation des élèves à devenir premier surveillant. 60% d'entre eux déclarent avoir intégré la formation pour cette raison. Cette attirance pour l'encadrement se reflète dans leurs pratiques professionnelles et associatives passées. En effet, 45% des élèves déclarent avoir déjà exercé une fonction d'encadrement dans le cadre d'une activité professionnelle et 32% dans le cadre d'une activité extra-professionnelle.

La deuxième motivation, avancée par 31% des élèves, concerne la hausse de revenus que représente le passage au grade de premier surveillant.

Les 9% restants ont avancé une autre motivation : principalement le changement d'affectation, mais également la volonté de voir leur carrière évoluer ou encore de changer d'activités.



MAI 2012

20^{ème} promotion de premiers surveillants pénitentiaires

OBSERVATOIRE
DE LA FORMATION

Directeur de la publication : Philippe ASTRUC - Rédacteur en chef : Paul MBANZOULOU

Rédaction : Nicolas BOUTIN, Laurent GRAS, Marie LAPEYRONIE

Conception graphique, mise en page et impression : unité édition (Odette BAIX, Joël RIEUX et Reprographie)



Enap
École nationale
d'administration
pénitentiaire